

Point sur la situation sanitaire au 13/12/2021

En France

Cas confirmés : **8 270 728**

Cumul de décès : **93 705**

52 293 301 premières doses injectées (au total)

14 527 patients hospitalisés **2 752** patients en réanimation

443 933 retours à domicile

93 683 décès à l'hôpital

En Bourgogne-Franche-Comté

2 123 064 premières doses injectées (au total)

704 patients hospitalisés **115** patients en réanimation

21 809 retours à domicile

5 116 décès à l'hôpital

Dans le Doubs

390 720 premières doses injectées (au total)

92 patients hospitalisés **25** patients en réanimation

2 675 retours à domicile

542 décès à l'hôpital

Taux d'incidence au 09/12/2021

En France

501.59 pour 100 000 habitants

En Bourgogne Franche-Comté

553.57 pour 100 000 habitants

Dans le Doubs

727.41 pour 100 000 habitants



*L'équipe municipale vous souhaite
de belles fêtes de fin d'année et
vous adresse ses meilleurs vœux
pour cette nouvelle année.*

Prenez soin de vous...

Joyeux Noël et

Bonne et Heureuse Année 2022 !

Sommaire

Edito du maire

1. Déterminés, responsables, confiants

Actualités

3. Cérémonie du 11 Novembre
4. Inaugurations en nombre
26. Illuminations de Noël
28. Revue de projets

Aménagement

31. Des dispositifs efficaces
33. De nouveaux plateaux surélevés
35. Du nouveau en urbanisme : d'un simple clic, réalisez toutes vos démarches en ligne

Communiqués

37. Site internet : toujours en mouvement !
38. Le don de sang et de plasma
40. Les Centres Médico-Sociaux du Doubs
41. Ginko : modifications sur la ligne 61
42. Prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone
44. Les procurations pour les élections 2022 : ce qui change
46. Rappels
47. Besoin d'un rendez-vous avec un élu ?
48. Informations pratiques

Déterminés, responsables, confiants !

« Déterminés, responsables, confiants » ; c'est avec ces trois mots « volontaristes » que je souhaite clore 2020 et vous inviter à vous projeter dans la nouvelle année.

En effet, nous pourrions avoir envie de céder à l'abattement avec -sur fond d'instabilités internationales et de menaces climatiques- cette nouvelle recrudescence de l'épidémie de Covid repartie fortement à la hausse avec l'automne.

Mais cela ne conduirait à rien d'utile.

Et si nos gouvernants doivent sans relâche contribuer à « dégager l'horizon planétaire », et à inscrire notre développement sur de nouvelles trajectoires compatibles avec les enjeux énergétiques et climatiques, nous devons -nous aussi- être acteurs des changements indispensables au service des futures générations.

Et, alors que l'épidémie de Covid frappe de nouveau, nous devons faire face, en étant conscients des progrès réalisés, et qu'en un an, tout a changé !

Face au Covid 19, tout a changé en effet. Certes, la nouvelle explosion de l'épidémie se traduit par des contaminations, sans cesse plus nombreuses, mai qui atteignent essentiellement les personnes non vaccinées, à savoir :

- les enfants qui, généralement, n'en souffrent pas trop (les contaminations bouleversent néanmoins le fonctionnement de notre école qui a été partiellement, puis complètement ferlée,... comme le centre périscolaire et la crèche-halte-garderie),
- les adultes non vaccinés dont certains sont toujours exposés à de graves complications qui imposent leur hospitalisation parfois en réanimation.

Ces éléments, très ciblés sont certes préoccupants, mais grâce aux effets de la vaccination, nous avons échappé à un nouveau confinement, et nous pouvons espérer maîtriser complètement l'épidémie dans un proche avenir (même si nous devons peut être entretenir périodiquement les effets de la vaccination comme nous devons le faire pour d'autres maladies.

Quel changement, et quel espoir par rapport à la situation à la fin de l'année 2020 !

C'est ça que je souhaite vous faire partager au carrefour des années 2021/2022 !

Nous pouvons être confiants !

Mais nous devons être responsables, par nos comportements (ne pas participer à des rassemblements improvisés, nous faire tous vacciner avec les rappels nécessaires, et respecter toujours les gestes barrières...qui nous protègent en outre d'autres maladies saisonnières) !

Et nous devons être déterminés pour agir individuellement et collectivement afin de nous adapter face aux nouveaux enjeux énergétiques, climatiques et alimentaires.

C'est d'ailleurs de tout cela que nous étions porteurs en recevant le 4 décembre Monsieur le Préfet, et tous ceux qui avaient contribué à la réalisation de quelques belles opérations communales.

C'est ce message également que nous adressons avec chaleur et affection à nos aînés avec lesquels nous n'avons pas pu nous retrouver dans un cadre convivial pour la deuxième année.

Plus globalement, c'est à vous toutes et à vous tous que je souhaite confiance, responsabilité

et détermination 2022 !...souhait accompagné
de vœux de bonne santé !

Bonne année à tous !

Gabriel BAULIEU
Maire

Cérémonie du 11 novembre 2021

La cérémonie du 11 novembre s'est de nouveau déroulée cette année devant une assemblée conséquente. Les habitants du village ont rendu un vibrant hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Après le discours du maire et le dépôt de gerbe, accompagné de deux jeunes enfants du village, nous avons effectué l'appel des 11 morts pour la France dont les noms sont inscrits sur le monument. La sonnerie aux morts et une minute de silence ont précédé une Marseillaise chantée par toute l'assemblée,



Ce souvenir doit rester présent dans tous les esprits car ces vies données jadis nous permettent aujourd'hui de vivre en démocratie. Faisons l'effort de participer plus nombreux à cette cérémonie patriotique.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à faire que cette cérémonie soit réussie, particulièrement à Thibaud BORDY, le porte-drapeau.



L'assemblée lors du dépôt de gerbe

Philippe LECLERC
Deuxième Adjoint

Le 4 décembre, malgré le froid et la pluie, et dans le strict respect des gestes barrières,

Inaugurations en nombre !

Depuis bientôt deux ans, les manifestations publiques, soumises aux contraintes résultant de l'épidémie de Covid, sont devenues rares.

Ainsi en est-il des inaugurations de nouveaux équipements...à Serre les Sapins comme ailleurs.

Pourtant, depuis deux ans, les opérations à inaugurer se sont ajoutées les unes aux autres.

Nous avons souhaité « rattraper le temps perdu » en organisant une visite inaugurale groupée avec la participation de Monsieur le Préfet.

Actée dans son principe dans le courant de l'automne, cette visite inaugurale à laquelle étaient particulièrement invités celles et ceux qui avaient contribué à la réalisation des constructions ou aménagements réalisés, a dû faire face au froid, à la pluie incessante, et à la recrudescence de l'épidémie qui a conduit à la mise en œuvre de mesures renforcées (pass sanitaire, gestes barrières, pas de stationnement en groupe à l'intérieur, prises de paroles sous chapiteau ouvert).

Malgré toutes ces contraintes, cette visite inaugurale -qui restera dans les mémoires- s'est très bien passée.

Vous trouverez ci-après quelques photos du jour et un petit dossier de présentation des différentes opérations inaugurées.

Et, nous reproduisons d'abord les propos tenus par le Maire à l'issue de la visite :

Au fil des jours et des semaines, c'est d'une témérité croissante que nous avons dû faire preuve pour finalement nous retrouver ce matin malgré la nouvelle offensive du Covid, pour visiter et inaugurer ensemble précisément ce que le Covid, ici comme ailleurs, dissimule en quelque sorte depuis bientôt deux ans... et que nous voulons partager avec vous tous.

Évidemment, il ne s'agit pas d'une initiative présomptueuse et inconséquente.

Nous voulions, et nous voulons, en responsabilité, et avec un respect rigoureux des mesures et attitudes de protection, pouvoir vous accueillir et vous présenter quelques réalisations communales récentes comme nous l'aurions fait au temps d'avant, au temps d'avant le Covid.

C'est donc tous ensemble que nous avons, par nos attitudes individuelles appropriées la

responsabilité de la réussite de cette résistance à vivre normalement en nous adaptant au contexte sanitaire actuel.

Il y a ainsi plusieurs bons motifs à vous accueillir avec plaisir ce matin, à vous accueillir, même chaleureusement comme nous y invite la météo... et nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre présence.

L'objet de cette visite visait d'abord à vous présenter divers projets menés à bien ou en voie d'achèvement pour ce qui concerne l'aménagement de la ZAC des Épenottes - Champs François... mais nous voulons surtout saisir cette occasion pour remercier ; pour vous remercier toutes et tous, sincèrement et chaleureusement pour votre concours essentiel qui a fait de nos projets des réussites et cela quel qu'ait été votre rôle dans leur conception, leur accompagnement, leur financement et leur réalisation...

Merci à vous tous que nous avons essayé de citer dans le petit dossier (document) qui vous a été remis, et à travers lequel vous avez pu faire connaissance avec notre Commune et découvrir les tenants et aboutissants de nos réalisations en ayant essayé – pour chacune d’elle – d’en souligner les particularismes et l’ambition spécifique.

Tous ces éléments descriptifs écrits qui vous ont été remis m’exonèrent d’en reprendre le contenu oralement et me mettent surtout à l’abri d’omissions fâcheuses, tout en vous fournissant les clés de nos cheminements et de nos ambitions pour faire de Serre-Les-Sapins à la fois une commune vivante où il fait bon vivre, et une pièce pertinente du puzzle qu’est Grand Besançon Métropole avec ses 68 communes. Nous sommes en effet interdépendants et notre vitalité communale résulte pour une grande part de paramètres extérieurs, au premier rang desquels se place le plus déterminant, que l’on peut résumer dans ce qu’on qualifie vitalité et attractivité de GBM dans son ensemble, mais aussi d’autres paramètres structurants comme le fut, et l’est ici, la création de la RD 75 en deux tranches sur notre Commune en 1995 et 2006, route départementale sans laquelle il n’y aurait pas eu de développement économique à Serre-Les-Sapins, et sans laquelle la circulation à travers le village par la RD 108 serait plus insupportable encore que la circulation dans une commune voisine.

Mais il a fallu vigoureusement batailler pour que cette RD 75 imaginée comme rocade extérieure de Besançon, devienne une voie de desserte de bonne capacité...

Quatre dossiers importants

Et décider de prendre à bras le corps des dossiers aussi importants pour notre Commune que le développement de l’habitat, l’extension et la mise à niveau de l’École, le réaménagement du cœur ancien du village, comme la création d’une Maison du Mieux Vivre requiert nécessairement une vision pour

ce territoire, mais aussi une constante détermination tournée vers l’avenir...

Il y a en effet « belle lurette » que nous avons fait nôtre le « précepte – conviction » qui affirme que « *ce qui est utopie aujourd’hui, sera possible demain, souhaitable après demain, nécessaire avant longtemps* », nous inscrivant ainsi naturellement dans des dynamiques du changement, au point de devoir surmonter parfois quelques vives oppositions lorsqu’il s’agissait d’initier le développement économique, ou plus encore quand il a fallu convaincre de la nécessité d’appréhender plus globalement l’urbanisation et d’en prendre la main pour la façonner à l’aune des enjeux d’aujourd’hui et de demain...

Je veux dire par là que c’est de longue date que nous avons inscrit nos politiques locales sur cette trajectoire de l’avenir... Il y a vingt ans que nous avons converti notre forêt au régime de la « forêt jardinée » et procédé à sa certification, et aussi longtemps que nous nous employons à maîtriser la circulation automobile et à créer des voies alternatives... et il y a vingt ans également que nous avons conçu une urbanisation « autrement » sur la ZAC des Épenottes – Champs François... mais tout cela au service du développement local que nous voulions certes autrement, mais néanmoins réel tout simplement parce que c’est la voie qui nous permet de grandir et d’accueillir à la fois population et activités économiques, sans nostalgie non plus... Mais, tout ceci exige pédagogie et force de persuasion constantes.

S’adapter aux nouveaux enjeux

Les défis d’aujourd’hui ne sont pas très différents, même si des enjeux sont de plus en plus pressants. Ainsi, de plus en plus, l’exigence des transitions écologique, énergétique, alimentaire... imprime sa marque sur nos politiques et projets ; politiques et projets qui expriment notre volonté de faire rayonner et rendre plus attractif tout notre territoire. En ce sens, nous partageons et portons notre part ici de l’ambition de contribuer au développement d’un territoire du « mieux vivre », territoire

accueillant davantage d'habitants, d'étudiants, d'entreprises et d'emplois !

Cette vision et cette ambition grand-bisontines sont les nôtres dans notre action locale qui participe à l'ensemble, attachés que nous sommes à sa cohésion pour faire spatialement et humainement Territoire et Communauté...

Cette révolution silencieuse, nous en sommes acteurs notamment dans l'urbanisation de la ZAC des Épenottes – Champs Franois qui – par rapport à l'urbanisation locale précédente – concilie aménagement cohérent et plus durable, qualité des espaces communs, sobriété foncière (en passant d'un seul coup d'environ 12 à 23 logements à l'hectare), et diversité de l'habitat (individuel, collectif, en accès à la propriété, en locatif privé et public à caractère social).

Cette évolution urbaine, nous avons l'ambition de la poursuivre sur un autre secteur communal, tout en en contrôlant directement la mise en œuvre, et avec – évidemment – un cahier des charges qui aura encore évolué, ... sans doute particulièrement pour ce qui concerne l'énergie.

... Et ceci parce que nous croyons à la nécessité de poursuivre notre développement... en le concevant autrement, « *car le monde et les temps changent* »...

Le monde et les temps changent

Oui, au plan économique, comme au plan de l'habitat nous croyons à la nécessité de nous développer et avons la volonté d'en être acteurs dans le cadre législatif et schématique (SRADDET...) d'aujourd'hui, dans le respect notamment du ZAN qui impose heureusement partout une sobriété foncière accrue, mais progressive.

C'est dans ce cadre que nous devons nous approprier d'urgence, que nous devons répondre particulièrement à deux défis :

Offrir en quantité et en qualité les espaces indispensables aux entreprises d'ici et

d'ailleurs, pour y créer de nouveaux sites d'activités et des emplois... et nous le souhaitons selon les règles d'une architecture industrielle nouvelle, plus économe en foncier notamment ; quand je vois le site qui nous a été nécessaire pour l'implantation d'ANTOLIN sur Temis, quand je lis la surface mise à disposition pour un site dédié à l'hydrogène dans la vallée du Doubs, quand j'entends les projets de l'industrie du bois portant sur 15 hectares sur le plateau, je nous invite tous à être très réactifs et très créatifs, pour, sans délai, disposer d'une offre importante, variée et de qualité pour que notre attractivité soit tout simplement réalité !

Et ne confondons pas affectation des surfaces dans nos documents d'urbanisme qui doit seulement, si je puis dire, être conforme aux orientations de la loi, mais qui doit aussi être à la hauteur et des besoins avérés, et de la concurrence entre les territoires, ... Ne confondons pas cela avec l'urbanisation opérationnelle de ces surfaces que nous devons contribuer à rendre plus moderne, c'est-à-dire plus dense et plus économe en énergie.

L'autre défi de même nature concerne l'habitat.

Le diagnostic du SCOT, et notre connaissance du terrain en attestent, trop d'actifs de notre territoire s'en éloignent pour construire leur résidence faute d'avoir trouvé la réponse à leur besoin ici et sur le territoire de GBM.

Ceci est au cœur de nos débats sur le PLH qui doit concourir à la relance de la construction de nouveaux logements... qui ne pourraient que très marginalement provenir de requalification de friches et de la reconquête de logements vacants.

Nous devons donc, ici à Serre-Les-Sapins, et ailleurs, poursuivre l'urbanisation indispensable à l'accueil de nouvelles populations.

Il est pour cela d'abord indispensable d'y affecter des surfaces suffisantes dans les

documents d'urbanisme et d'y ajouter deux choses (au risque de me répéter...) : que les communes prennent la main afin que ces surfaces ne soient pas seulement affectées à l'urbanisation, mais qu'elles soient ouvertes à l'urbanisation afin que ceux qui sont en recherche trouvent de quoi bâtir et qu'elles soient ouvertes à l'urbanisation avec des cahiers des charges répondant aux exigences d'aujourd'hui (densité, qualité énergétique, diversité, ...)

Là est l'orientation qui conciliera attractivité opérationnelle et réelle et exigences foncières et énergétiques ; alors que restreindre – dans les documents d'urbanisme – les surfaces nécessaires au développement serait seulement contre-productif, privant notre territoire de la dynamique dont il a besoin.

Bref, au service du développement économique et urbain, nous devons être légalistes, volontaristes, réalistes et imaginatifs.

Si je puis me permettre Monsieur le Préfet, c'est à l'aune de tout cela qu'il nous faut ensemble, État et Collectivités, appréhender nos nouveaux documents d'urbanisme... c'est au service d'une nouvelle dynamique que nous devons travailler, au service de la vitalité de notre territoire qui continuera à être respectueux de son patrimoine naturel.

Au service de l'avenir

Et si l'exemple de la ZAC des Épenottes – Champs François dont nous avons inauguré un espace de loisirs aujourd'hui constituait une vraie invitation à me projeter dans l'avenir, les autres réalisations inaugurées aujourd'hui, ne manquent pas de sens non plus ; mais le temps (de la durée, et de la météo) ne m'autorise pas à les développer.

Notre École, comme dans toutes les communes, est sans cesse au cœur de nos préoccupations tant l'éducation et la formation des jeunes générations est capitale. En témoigne l'investissement, présenté aujourd'hui (création, extension, énergie...) qui

fait suite à des travaux plus conséquents encore il y a moins de quinze ans.

Mais si les locaux et leur fonctionnement sont essentiels pour une bonne activité scolaire, la réussite de notre École est entre les mains de ses acteurs, l'Équipe Enseignante, et le Centre Péri-scolaire géré par Familles Rurales, que je tiens à remercier pour leur diligence au service des familles et des enfants.

Les aménagements du Centre du village avaient – eux aussi – plusieurs objectifs rappelés dans le document que vous avez en main. Tous sont importants, mais – évidemment – les questions de tranquillité et de sécurité routière priment.

À cet égard, les aménagements de dissuasion (de la vitesse et de la circulation) s'inscrivent dans le prolongement des évolutions routières dans le secteur, avec la création de la RD 75, et avec les premiers dispositifs de maîtrise de la circulation en provenance de la RD 465...

Certains qualifient nos aménagements de ralentissement d'excessifs (ou pire que ça...) ; nous répondons simplement qu'ils sont doublement efficaces, pour réduire la vitesse, et pour réduire le transit ! ... nous allons d'ailleurs les compléter un peu ! ...

Et si je souligne ces questions de sécurité, elles n'occulent tout de même pas les autres intérêts de l'opération (y compris les travaux préalables SIEVO et Assainissement) qualitatifs et esthétiques (à l'heure du déploiement de la fibre, l'enfouissement des réseaux secs revêt une importance décuplée !)...

Quant à la Maison du Mieux Vivre où nous nous trouvons, c'est un nouvel espace de vie sociale ouvert certes ici, mais au service des habitants au moins de Serre-Les-Sapins et de François, afin – par les activités qui y sont progressivement développées par le gestionnaire Familles Rurales – d'offrir à tous une ouverture, une initiation, une invitation, un accompagnement à tous les changements qu'imposent les transitions que connaissent et notre société et la planète...

Certes, et c'est dommage, l'ouverture de ce site a souffert de sa concomitance avec la crise du Covid.

Mais le temps est devant nous.

Et les initiatives prises dans le domaine de l'alimentation se sont révélées intéressantes et prometteuses.

Et cette Maison, qui avait été « Maison Pour Tous » dans les années 70, puis « halte-garderie » au milieu des années 90, redevenue jeune, va grandir et progressivement explorer les thématiques, certes d'abord de notre Projet d'Alimentation Territorial, mais aussi en fonction des intérêts manifestés, de notre PCAET, et de notre Contrat Local Santé.

Ainsi y en aura-t-il pour tous et toutes, de tous les âges, car nous sommes tous concernés.

Notre souhait le plus cher, ce serait que ces espaces soient saturés d'utilisation et d'utilisateurs !

Nos meilleurs vœux accompagnent toute l'équipe d'animation de cette Maison... du Mieux Vivre ! ... qui est ici rue de la Machotte, la porte du Pôle Santé qui s'est progressivement constitué entre Serre-Les-

Sapins et Franois – d'abord avec l'installation du CMS du Département en 1992 (en rénovation), Pôle Santé que nous travaillons à renforcer et développer.

Remerciements à tous

Pour conclure, aux remerciements que j'adresse à vous tous et, à travers vous, aux financeurs et réalisateurs des équipements inaugurés aujourd'hui et qui n'ont pu être des nôtres,...

autorisez-moi à ajouter de chaleureux remerciements,

- à mes collègues élus municipaux et aux services de la Commune qui ont suivi et piloté au quotidien les chantiers dont nous apprécions aujourd'hui les résultats,
- et à toute l'Équipe municipale et aux agents qui ont préparé cette journée et qui en accompagnent efficacement toutes les étapes.

Merci pour votre présence courageuse, et pour votre attention !

Ci-après, retrouvez les photos des différentes inaugurations suivies du dossier de présentation.



Inauguration de l'espace de loisirs à la ZAC des Epenottes-Champs François



Inauguration des extensions et requalifications du groupe scolaire



Inauguration à la MMV



Inauguration du centre village devant la fontaine du Sergent

Serre Les Sapins

Le 4 décembre 2021

Bienvenue à Serre Les Sapins

Commune limitrophe de la ville, située à l'ouest de Besançon, elle comptait moins de 300 habitants en 1960. Aujourd'hui, les serrisapinois sont un peu plus de 2100 (chiffre réel).

Disposant d'un petit territoire de 523 hectares, Serre Les Sapins s'inscrit totalement dans l'armature et dans les prescriptions du SCOT de 2011. La zone urbaine en extension est adossée à la colline, le massif forestier majeur de 165 hectares (forêt de la Ménère) fait partie d'un massif plus vaste et continu, regroupant des forêts de Pirey, Besançon et Franois. Le vallon du Bief d'Orme quant à lui est intégralement réservé aux activités naturelles et agricoles. Y a été installé le siège de la seule exploitation agricole que compte la commune.

Enfin grâce à l'ouverture de la route départementale 75, de desserte locale, un espace économique de plus de trente hectares a été développé essentiellement dans un cadre intercommunal (SMAIBO puis Grand Besançon). Plus de 70 entreprises s'y sont installées et y ont créé plus de 500 emplois.

... / ...



1

Le développement urbain de Serre Les Sapins a débuté dans les années soixante, puis s'est constamment poursuivi, parfois au moyen de lotissements d'initiative privée.

La première construction de deux petits immeubles de logements locatifs à caractère social a été réalisée à l'initiative de NEOLIA en 1983.

En 2000, la commune a décidé d'être plus active pour orienter l'urbanisation.

Parallèlement, des efforts constants ont été réalisés pour restaurer, moderniser et compléter les équipements publics, et pour soutenir la vitalité sociale, sportive et culturelle reposant sur le tissu associatif.

Une orientation, mérite d'être soulignée parmi toutes les autres : La profonde évolution des services en direction de l'enfance et de la petite enfance.

Enfin, l'histoire de Serre Les Sapins, c'est aussi l'histoire de l'intercommunalité, de proximité à travers le SIVOM Franois/Serre, et de territoire au sein du Grand Besançon, du District à GBM.





Programme de la visite

Depuis bientôt deux ans, les circonstances sanitaires ont fait obstacle à l'inauguration de plusieurs réalisations communales.

Malgré un contexte épidémique incertain, mais en respectant scrupuleusement les gestes barrières, nous souhaitons y procéder aujourd'hui dans le cadre d'une visite inaugurale globale.

Rendez-vous au Square du Centenaire dans la ZAC des Épenottes - Champs François (accès par la rue de la Rivière) :

1

- ❖ Point d'étape relatif à l'aménagement de la ZAC urbaine de 284 logements (pavillons, maisons en bande, petits immeubles, logements locatifs privés et publics, logements intergénérationnels), aménagement et densité conformes aux prescriptions du SCOT de 2011.
- ❖ Inauguration de l'espace de jeux et de loisirs dont les équipements ont été cofinancés par la Région, le Département et la CAF.

2

Déplacement à pied vers le Groupe Scolaire Communal (10, rue des Orbeux) pour la visite et l'inauguration des travaux d'extension, d'amélioration énergétique et de réhabilitation (création d'un préau, extension de la salle de restauration, rénovation des sanitaires, changement de chaudière, remplacement des fenêtres, installation de panneaux photovoltaïques, création d'un nouvel espace de repos, création d'une classe supplémentaire), travaux cofinancés par l'État, le Département, le SYDED, et Grand Besançon Métropole.

3

Déplacement à pied vers le Centre de l'ancien village, Place du Sergent, via la rue des Vociels et la rue des Tilleroyes, pour la présentation et l'inauguration des travaux de rénovation/aménagement/sécurisation du Centre du village (enfouissement des réseaux secs, création de dispositifs de sécurisation des usagers des rues, rénovation complète de l'éclairage public, aménagement des espaces publics et des places du Sergent et de la Mairie, réfection des chaussées) avec geste inaugural sur la place du Sergent, travaux cofinancés par Grand Besançon Métropole, le SYDED (maître d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux secs), l'État, le Département (C@P 25 et OPSA), et ORANGE.

4

Déplacement à pied par la rue des Tertres, la rue Saint Christophe, et la rue de la Machotte (en passant Place de la Mairie), jusqu'à la Maison du Mieux Vivre (24 rue de la Machotte), pour sa visite et son inauguration (la Maison du Mieux Vivre est un nouvel espace de vie sociale et un lieu de promotion et d'accompagnement des transitions) ; les travaux de la Maison du Mieux Vivre ont été cofinancés par l'État, la Région, le Département (C@P 25) et Grand Besançon Métropole.

3

La ZAC des Épenottes – Champs-François et son espace de sports, jeux et loisirs

une ZAC pour « prendre la main »

Si ce n'est qu'en 2012 qu'est intervenu le premier coup de pelleuse pour créer et aménager ce nouveau quartier, la réflexion a débuté au printemps 2000.

De quoi s'agit-il alors ?

Tout simplement « de prendre en main », d'imprimer une volonté pour gouverner l'urbanisation du village, faite jusque là, exclusivement d'initiatives privées résultant soit de la volonté d'un promoteur soit/et de la volonté des propriétaires de terrains.

C'est donc exclusivement le marché qui orientait les choses dans le cadre néanmoins d'un POS dont notre commune a été dotée dès 1975...

Et, en 2000, dans le périmètre constructible du POS de 1975, il restait un grand ensemble non construit d'une quinzaine de propriétés.

Allions-nous laisser cet ensemble de plus de 14 hectares être urbanisé au gré des initiatives de divers opérateurs au risque de ne rien maîtriser, ni dans la conception de l'aménagement, ni dans le type d'habitat, ni dans le rythme de l'urbanisation ?

Nous avons décidé que non, et après études, nous nous sommes orientés vers la création d'une ZAC dont l'aménagement a été concédé à SEDIA.

Les objectifs de la ZAC

Maîtriser l'urbanisation dans la commune

Par ce projet global, il s'agit donc :

- d'urbaniser des zones constructibles conformément aux orientations du POS/PLU ;
- de déterminer la densité de l'habitat dans ce secteur (23 logements à l'hectare) ;
- d'inscrire dans la durée cette opération urbaine.

Urbaniser mieux

Ce qui veut dire :

- Appréhender le projet dans sa globalité, ce qui permet de concevoir un plan d'aménagement d'ensemble du secteur plus cohérent, plus harmonieux, plus fonctionnel, s'inscrivant parfaitement dans l'aménagement global du village.
- Diversifier l'habitat pour répondre aux différentes demandes en faisant coexister du pavillonnaire classique avec des maisons de ville, et avec de petits immeubles offrant la possibilité d'accéder à la propriété d'un appartement et permettant d'accroître l'offre de logements en location qu'il s'agisse d'une location privée ou qu'il s'agisse d'une location publique à caractère social, sans oublier un habitat intergénérationnel.
- Créer un espace de vie de grande qualité en y intégrant des cheminements paysagés, mais aussi de vastes espaces verts, et des équipements sportifs et de loisirs ouverts.

Urbaniser de manière raisonnée

Maîtriser l'urbanisation et urbaniser mieux sont autant d'éléments constitutifs d'une urbanisation raisonnée.

Mais il en est d'autres :

- Consolider durablement la pyramide des âges de la population communale ;
- Veiller à l'adéquation entre évolution urbaine de la commune et la capacité des équipements publics.

Enfin, urbaniser en améliorant le fonctionnement routier dans le village, donc en renforçant la sécurité et la tranquillité

C'est là un élément essentiel que ne peut autoriser qu'une opération urbaine globale et importante.

Et il s'agissait, rien de moins, de créer de nouvelles dessertes routières du quartier des Épenottes - Champs-François, l'une dans un prolongement de voirie initialement prévu vers la rue du Tilleul, l'autre par l'aménagement d'une nouvelle voie entre la zone artisanale de Blanchot et le chemin de la Velle aux Chênes empruntant ensuite un tronçon du chemin des Égrangeries (Allée de la Mènère). Et a été ajoutée la création d'un parking à proximité du groupe scolaire (27 places.)

La ZAC des Épenottes – Champs-François, portrait d'un quartier durable



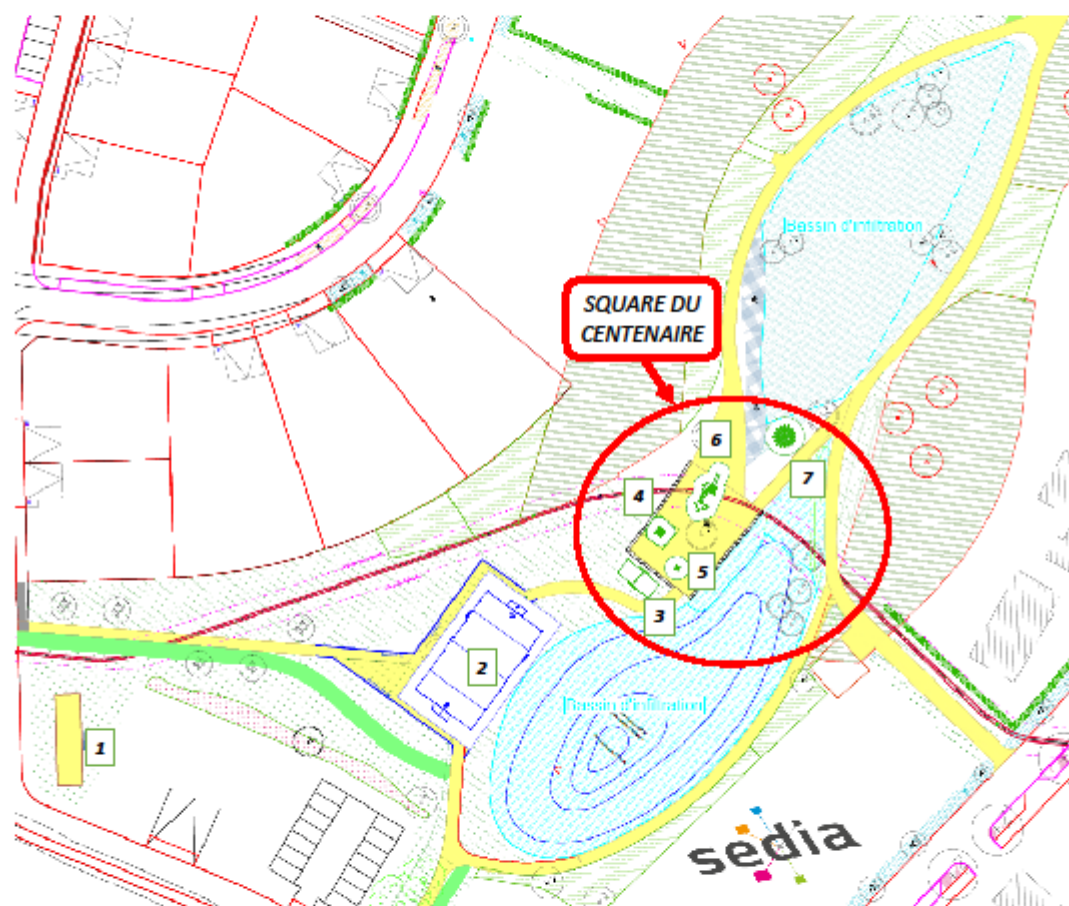
NB1 : Le bilan prévisionnel de l'aménagement de la ZAC des Épenottes – Champs-François (qui devrait être équilibré) s'élève à **10 843 616€ HT**.

NB 2 : Taxe d'aménagement : Les constructions réalisées sur la ZAC des Épenottes – Champs-François sont exonérées de taxe d'aménagement en application des dispositions de l'article R331-6 du Code de l'Urbanisme. Par conséquent, ni GBM, ni la commune ne perçoivent de taxe d'aménagement. Mais au final, les 2,5 kilomètres de voirie créés, les réseaux secs, les réseaux humides, une station de refoulement des eaux usées, un bassin d'orage, l'éclairage public, ... seront rétrocédés à GBM sans contrepartie financière.

Un espace aménagé de sport, de jeux et de loisirs

Après l'aménagement du vaste espace vert avec l'installation d'un « but » permettant d'y pratiquer un sport de ballon, des équipements d'espace de loisirs et de détente ont été installés, faisant suite à la concertation avec les habitants lors d'un atelier participatif organisé le 11 septembre 2018 où chacun a pu s'exprimer sur le choix de l'implantation des aires et sur les jeux et les agrès.

Deux espaces ont été aménagés :



1 Terrain de pétanque

2 Terrain multisport



Cabane ferme



7

Les acteurs de la création de l'espace de sport, jeux et loisirs

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SERRE LES SAPINS

AMO : SEDIA

Maître d'œuvre : BEJ

Entreprises: FCE et SATD



Le plan de financement de la création de l'espace de sport, jeux et loisirs

	DESCRIPTIF	MONTANT HT	MONTANT TTC
Descriptif des travaux	Travaux de fourniture et d'installation	96 662.15€	115 995.01€
	Dépenses prises en charge par SEDIA (installation de chantier, travaux préparatoires, aménagement du site, espaces verts)	49 430€	59 316€
	COÛT TOTAL	146 080€	175 311.01€
Subventions	Région ENVI	15 000€	
	Région	15 000€	
	Département	24 162.50€	
	CAF	9 000€	
	TOTAL	63 162.50€	
Reste à charge		33 499.65€	

8

Extension, rénovation, modernisation du groupe scolaire

Service public capital, l'École, de manière constante, bénéficie d'une attention communale particulière.

C'est dans cet esprit qu'avec la vigilance qui s'impose à toute dépense, il a été procédé aux adaptations nécessaires du site d'éducation/formation des jeunes générations.

Et c'est au début de l'été 2019 qu'a débuté un chantier portant sur d'importants travaux d'adaptation :

- Adaptation fonctionnelle des locaux : extension des espaces de restauration et de l'office, création d'un préau, réfection des sanitaires du rez-de-chaussée et rénovation des canalisations, création d'une nouvelle salle de repos de la maternelle, création d'une classe supplémentaire.
- Adaptation énergétique : remplacement des fenêtres, remplacement de la chaudière (pour une chaudière plus efficace) et installation de panneaux photovoltaïques (puissance alimentée de 9 et 27 kWh).
- Adaptation esthétique : création d'une coursive extérieure sur la façade sud et rénovation des façades anciennes du bâtiment.

Considérant que tout cela a nécessité des travaux d'envergure... et en site occupé, il était précisé dans le bulletin municipal de septembre 2019 « ce n'est pas simple, mais c'est possible, à force de volonté et de bonnes volontés, avec la perspective de réaliser les travaux de liaison entre les différents locaux durant les vacances de la Toussaint, de terminer l'ensemble pour la fin de l'année 2019. Voilà la belle perspective » !! ...

Belle perspective qui a été quasiment atteinte.

Bravo à tous ! ... ce n'était pas gagné d'avance.

École de Serre Les Sapins :

220 élèves, 10 classes (3 maternelles, 6 élémentaires et 1 ULIS) et un centre périscolaire géré par Familles Rurales.



Les acteurs de l'extension, rénovation, modernisation du groupe scolaire

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SERRE LES SAPINS

AMO : GRAND BESANCON METROPOLE

Maître d'œuvre (cabinet d'architecture) : AD+ (FDI - GALLET - BRISELANCE - ALAIN WAILLE)

Bureau de contrôle : SOCOTEC

Entreprises : MAIGNAN – COLAS – SFCA – CEM – CHAILLET – PAGET – MACCANIN – DOLOISE DE PEINTURE – BFC - FCC – ELECTRICITE GUYON – JURA ENERGIE SOLAIRE



Le plan de financement

Plan de financement - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE			
Besoins		Ressources	
Assistance à maîtrise d'Ouvrage	6 348.33 €	SUBVENTION ETAT DETR	229 711.01 €
Maîtrise d'œuvre	62 464.40 €	SUBVENTION DEPARTEMENT C@P25	134 257.00 €
CT	7 200.00 €	SUBVENTION CAGB FONDS ISOLATION	19 239.00 €
CSPS	4 000.00 €	SUBVENTION SYDED	32 612.00 €
AMIANTE - ETUDE SOL	8 640.97 €		
Travaux avec options	773 419.74 €	TOTAL montant subventions	415 819.01 €
		RESTE À CHARGE DE LA COMMUNE	446 254.43 €
Total des besoins HT	862 073.44 €	Total des ressources	862 073.44 €
TVA	159 901.02 €	Récupération FCTVA sous 2 ans	159 901.02 €
TOTAL TTC	1 021 974.46 €	TOTAL	1 021 974.46 €

9

Requalification du Centre du village ancien et aménagement des places de la Mairie et du Sergent

Requalification du Centre du village ancien

Chantier d'une ampleur et d'une complexité singulières, cette requalification et ces aménagements se sont imposés comme devenant impératifs dès lors qu'il était établi que la compétence voirie allait être transférée à l'intercommunalité (Grand Besançon).

Ayant ce projet global antérieurement, nous l'avons fait bondir au 1^{er} rang de nos priorités dès 2016 afin de tout engager (et si possible tout réaliser) avant le transfert de la compétence au Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2019.

Faute d'accompagnement rapide en 2016 et 2017, un peu de retard a été pris au début de l'opération, dans la phase étude, pour néanmoins réussir à engager tout le projet avant le transfert de compétence (et ceci en parfaite concertation avec le Grand Besançon).

Il fallait cette réactivité, il fallait ce volontarisme pour mener ce dossier à bien dans sa globalité très rapidement. Ce fut le cas avec le concours actif de GBM (AMO puis Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et cofinanceur), par le SYDED qui a assuré la maîtrise d'ouvrage (et qui est cofinanceur) des travaux d'enfouissement des réseaux secs aériens, par l'État (qui a apporté une subvention), et par le Département qui a apporté son concours... avec la diligence des entreprises.

Quels étaient les objectifs prioritaires de ces travaux ?

Trois objectifs prioritaires étaient poursuivis :

- Renforcer la sécurité et la tranquillité des usagers et des riverains en limitant le trafic automobile de transit, et en l'apaisant par des dispositifs appropriés (plateaux surélevés).
- Embellir le cœur du village ancien, par l'enfouissement de tous les réseaux aériens et par la rénovation des chaussées, de l'éclairage public et des espaces publics (parmi lesquels, particulièrement, la place du Sergent et sa fontaine, et la place devant la Mairie).
- Mettre à neuf les chaussées, bordures, rigoles et luminaires dans des matériaux de qualité.

Bordures et rigoles sont en béton à parement granit dans les rues du centre stricto-sensu ; elles sont en granit naturel dans les rues de la Machotte et Saint Christophe. Quant aux luminaires, ils sont constitués de candélabres de qualité dont les têtes sont équipées exclusivement de leds.

Ainsi, est ce d'abord la sécurité qui a été privilégiée.

C'est à cela que nous avons voulu répondre par la conception étroite des chaussées (incitant à ralentir) et par la multiplication des plateaux surélevés obligeant à ralentir et dissuadant une partie du trafic de transit. Nous voulons contraindre les automobilistes à rouler lentement ; c'est en effet la vitesse qui crée le risque pour les usagers de la route, et pour les riverains.

Tout cela a été présenté en réunion de concertation le 26 septembre 2018 à la mairie, réunion à laquelle ont été conviés tous les habitants du centre du village.

Les résultats sont là...

Aujourd'hui, les résultats sont là, ils sont à la hauteur de nos attentes tant sur le plan esthétique, qu'au plan de la qualité des aménagements. Le cœur de notre village ancien en est profondément changé ; il est plus beau et plus agréable encore. C'est une vraie satisfaction.

Quant aux résultats au plan de la sécurité, ils sont également au rendez-vous. Le trafic de transit a diminué et la vitesse de circulation au cœur du village est apaisée.

Certes quelques déports sont constatés et nécessitent de nouvelles initiatives sur le « contournement » du centre du village.

Enfin, une vigilance particulière a été portée à la conception des chaussées dans les trois grands carrefours réaménagés ; il s'agissait en effet de garantir leur parfaite fonctionnalité y compris pour les véhicules encombrants (bus, convois agricoles, camions de livraison).

Aménagement de la place du Sergent

En plus du réaménagement et de la réfection des rues avec dispositifs de ralentissement pour y apaiser la circulation, le parti retenu a consisté à valoriser autant que possible les aménagements réalisés antérieurement, tout en reconfigurant les voies et passages piétonniers pour tenir compte des niveaux contraints particulièrement par les réseaux souterrains.

On peut également apprécier le soin apporté à la valoriser les espaces pouvant être végétalisés.

Enfin, une attention particulière a été évidemment portée à la mise en valeur de la fontaine du Sergent.

Dans cette démarche, la fontaine en tant que telle a bénéficié d'une profonde restauration et la qualité du grand bassin (abreuvoir) est relevée et assurée par l'installation de jets d'eau et d'un système d'éclairage.

Quant aux autres bassins (lavoirs), ils sont, soit affectés au logement des installations techniques, soit conservés en tant que « bassins » fleuris.

L'ensemble, qui bénéficie en outre de la disparition de tous les réseaux aériens, rend bien ; la place du Sergent est désormais une belle place de centre de village, esthétiquement réussie, et fonctionnellement tranquille (les voitures, moins nombreuses, y circulent à vitesse réduite).



Aménagement de la place de la Mairie

Par cet aménagement, deux objectifs sont atteints :

- Organisation d'un nouveau carrefour à trois branches adapté à tous types de véhicules (notamment PL, bus, engins agricoles et de TP,...) supprimant les inconvénients du carrefour existant.
- Sécurisation de l'accès et de la sortie de la mairie en aménageant entre le mur d'enceinte du parking et la chaussée de la rue de la Machotte un espace de type « jardin public » offrant un recul par rapport à la voie et un accès plus sécurisé à la mairie particulièrement lors de cérémonies provoquant une affluence de véhicules et de piétons (cérémonies publiques et privées).



Les acteurs de la requalification du centre du village ancien et de l'aménagement des places de la Mairie et du Sergent

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SERRE LES SAPINS puis GRAND BESANCON METROPOLE

AMO : GRAND BESANCON METROPOLE

Maître d'œuvre : GRAND BESANCON METROPOLE

Entreprises : EUROVIA – ALBIZZIA – GRDF – SPIE – 3D ST – CDCI – ITEM – NICOLAS ROY – SIEVO – LACOSTE (et trois entreprises mécènes pour la rénovation du Calvaire : RIVA – RABIAN – BISONLINE DE PEINTURE)

Le plan de financement du Centre du village et des places

Coût de l'opération

Etudes et investigations préalables, payées antérieurement par la commune	48 619,20 € TTC
CSPS	3 024,00 € TTC
Maîtrise d'œuvre + AMO	71 891,50 € (HT)
Marché de travaux (Eurovia – tranche voirie) (836 500,25 € HT)	1 003 800,30 € TTC
SYDED (2 tranches)	952 659,00 € TTC
Autres dépenses sur les deux places	100 000,00 € TTC
COUT DE L'OPERATION	2 179 994,00 €

Coût global de l'opération et des opérations préalables : 2 687 313 € TTC

Plan de financement (charge nette après récupération de la TVA)

- **Opérations préalables :**
 - Commune pour les réseaux d'assainissement 199 874 € 39,40 %
 - SIEVO pour le réseau d'eau potable 222 891 € 43,93 %
 - Fonds de compensation TVA (Etat) 84 553 € 16,67 %
 - TOTAL 507 318 € 100 %

Opération de requalification (financements)

Commune de Serre les Sapins	969 146,10 €	44,45 %
CAGB (dont 38 K€ de subvention Centre village)	388 159 €	17,80 %
SYDED	249 554,92 €	11,44 %
DETR (Etat)	201 751,88 €	9,25 %
DEPARTEMENT	25 080 €	1,18 %
FCTVA	346 302,10 €	15,88 %
TOTAL	2 179 994,00 €	100,00 %

12

Création et ouverture de la Maison du Mieux Vivre

C'est sur la base du bâtiment édifié en 1971/1972 pour accueillir ce qu'on appelait alors la Maison Pour Tous, qu'un bâtiment neuf (seuls ont été conservés le soubassement en maçonnerie et la charpente métallique) a été reconstruit rue de la Machotte à proximité du Centre Médico-Social pour y installer et y ouvrir la Maison du Mieux Vivre dont l'exploitation est confiée par convention à l'Association Familles Rurales de Franois/Serre Les Sapins.



Dans cette période de transitions multiples (alimentaire, énergétique, environnementale,...), en perte de repères, « fabricant » parfois de l'isolement, l'ouverture de cette maison, de ce nouveau service, de ce nouveau lieu de vie et d'échanges est une étape sans doute essentielle.

Et aborder toutes ces transitions d'abord par la question de l'alimentation à traiter sous tous les angles est riche de sens, tant l'alimentation est une question fondamentale qui est revenue au premier plan de nos préoccupations dans nos sociétés dites modernes et développées. Dans notre société de gaspillage, de plus en plus de personnes et de familles ne mangent plus à leur faim. Dans notre société moderne de consommation, le « mal manger » devient une des premières causes de dégradation de la santé !

Et dans cette société, nous avons perdu tout lien avec le sens naturel des choses : les produits alimentaires (sauf à leur faire faire le tour de la planète) sont – pour la plupart – disponibles en fonction des saisons, nombre de produits de base ont des vertus depuis longtemps oubliées, etc...

Il y a donc beaucoup à faire pour apprendre, faire connaître, échanger, transmettre les savoirs... utiles à tous...

Et les questions de l'alimentation débouchent forcément sur les questions de l'eau, de l'énergie, et autres préoccupations transversales...

Bref, à travers la Maison du Mieux Vivre nous voulons offrir à tous les habitants de Serre et de Franois qui le souhaitent un lieu de participation aux évolutions d'aujourd'hui... dont on nous interpelle au plus haut niveau, mais dont nous souhaitons que chacun(s) puisse devenir acteur, là où nous vivons.

Et tout cela tirera le plus grand profit de toutes les actions d'animation et de rencontres qui sont progressivement mises en œuvre à la Maison du Mieux Vivre.

Car l'ambition de cette Maison, c'est également d'être un lieu ouvert à tous, dont les multiples initiatives contribueront aussi à créer ou restaurer le lien social souvent recherché parce que nécessaire... y compris en étant le maillon qui permettra à tous de « garder la connexion » avec les multiples services dématérialisés qui créent trop souvent de l'isolement... invisible !

Une Maison du Mieux Vivre pour Vivre Mieux, c'est un espace polyvalent de rencontre et d'accès aux savoirs pour tous, grâce à tous, dans un bourdonnement incessant d'initiatives... bref, un espace d'accompagnement face aux défis d'aujourd'hui, mais aussi un vrai espace de vie sociale dans nos communes périurbaines.

Les acteurs de la construction de la Maison du Mieux Vivre

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SERRE LES SAPINS

AMO : GRAND BESANCON METROPOLE

Maître d'œuvre (cabinet d'architecture) : LAURENCE BILLIONNET & FREDERIQUE BAILLY (+ BETICS BRUDER & CO – FDI – JP INGENIERIE et STRUCTURES)

Cabinets de contrôle : SOCOTEC - QUALICONSULT

Entreprises : BISONTINE DE PEINTURE – MIGNAN – CHARPENTRIERS DE L'OUCHE – PBTP – SN CONSTRUCTIONS – PUGET – VOIRIN DENOIX – CHAGUE - STRIBY



Le plan de financement de la Maison du Mieux Vivre

Plan de financement - MAISON DU MIEUX VIVRE			
Besoins		Ressources	
Assistance à maîtrise d'Ouvrage	6 154.00 €	SUBVENTION ÉTAT DSIL	83 213.09 €
Maîtrise d'œuvre	28 486.40 €	SUBVENTION REGION EFFILOGIS	66 538.00 €
CT	2 100.00 €	SUBVENTION DEPARTEMENT C@P25	52 000.00 €
CSPS	1 485.00 €	SUBVENTION CAGB FONDS ISOLATION	36 875.00 €
Plans	1 000.00 €		
Travaux	292 700.84 €	TOTAL montant subventions	238 626.09 €
		RESTE À CHARGE DE LA COMMUNE	93 300.15 €
Total des besoins HT	331 926.24 €	Total des ressources	331 926.24 €
TVA	67 080.82 €	Récupération FCTVA sous 2 ans	67 080.82 €
TOTAL TTC	399 007.06 €	TOTAL	399 007.06 €

14

Concours bancaires

Pour boucler le financement des projets « inaugurés » aujourd'hui, la commune a obtenu trois concours bancaires :

- De la Caisse d'Épargne (prêt de voirie transféré à GBM)
- De la CDC
- De la Banque Populaire.

Remerciements

La commune de Serre Les Sapins adresse de chaleureux remerciements à tous les acteurs cités dans le présent document, à tous les financeurs, et à toutes celles et tous ceux dont le concours a permis de mener à bien les réalisations inaugurées en ce 4 décembre 2021.

Illuminations de Noël

Comme chaque année, début décembre, certains monuments et certaines rues ont revêtu leurs habits de lumière pendant cette période de fête.



Cette année, la commune a fait appel à la société Citeos pour l'installation des illuminations (rue de la Machotte, au monument aux morts, à la mairie, l'école et la rue de la Gare).



Le carrefour de la rue de la Machotte et de la rue St Christophe ainsi que la fontaine du Sergent ont été décorés par nos services techniques.

Un merci à eux !



Les nouvelles illuminations situées le long de la rue de la gare ont été achetées par la commune.



La traversée installée rue de la Machotte située au niveau de la maison du mieux vivre a été louée auprès de la société AECE.



Joyeuses fêtes de fin d'année !

Julien Cuenot
Conseiller municipal
Chargé de l'éclairage public et festif

Revue de projets

L'action municipale est d'abord quotidienne pour assurer le bon fonctionnement des services et pour répondre aux exigences de l'actualité.

Mais l'action municipale, c'est aussi agir pour l'aménagement et l'équipement de la commune à travers des projets dont l'issue s'inscrit dans le temps avec des délais plus ou moins longs en fonction de leur nature et/ou de leur complexité.

Afin d'esquisser des perspectives, en vue du mandat municipal 2020/2026, nous vous avons proposé un projet pour Serre les Sapins. C'est ce document, appelé évidemment à être adapté, qui guide nos travaux. De surcroît, ce sont les conditions et les capacités financières qui -au fur et à mesure- fixeront le niveau d'engagement et donc de réalisation des différentes opérations envisagées.

Nous avons fait ce point de situation dans les colonnes des bulletins précédents, mais les questions qui nous parviennent nous font considérer utile de le diffuser régulièrement avec quelques précisions complémentaires.

GBM : Grand Besançon Métropole

Procédons ainsi à une rapide revue de projets afin d'en faire le point sur l'essentiel.

Extension du cimetière

Comme exposé dans un précédent bulletin, cette opération est quasiment achevée. Elle doit néanmoins être finalisée juridiquement après une enquête publique qui doit être diligentée prochainement par GBM qui assume désormais cette compétence (création et extension de cimetière). Les travaux d'extension seront quant à eux programmés au rythme des besoins. Ainsi, une nouvelle tranche de caveaux sera construite en 2022.

Rénovation des murs du clocher et de la façade sud de l'église

L'étude diagnostic est réalisée ; ce dossier est travaillé en relation avec les services de GBM. Toutefois, comme il n'y a pas d'urgence signalée, c'est l'étude financière prospective qui indiquera plus tard si cette opération pourra être réalisée durant le mandat.

Rénovation des parois du Centre Médico-Social

Les travaux sont en grande partie réalisés avec le concours des services de GBM en assistance à maîtrise d'ouvrage, et le cabinet ARCHICREO pour la maîtrise d'œuvre.

Création d'une nouvelle zone urbaine Aux Tartres

Située entre les rues de Blanchot, des Charrières, le chemin de Velle aux Chênes et l'Allée de la Ménère, cette zone a été classée constructible lors de la dernière révision du POS et sa transformation en PLU.

Le projet dans son principe a été formalisé par une délibération du conseil municipal de juillet 2020.

Désormais les études sont entreprises avec les services compétents de GBM, le groupe de pilotage préconisant la réalisation d'une ZAC avec déclaration d'utilité publique.

Projet de bâtiments à Combe à la Vaux

Sur toute la parcelle réservée au PLU, des études débutent ; elles sont de deux natures :

Une étude confiée aux services de GBM porte sur le projet d'aménagement de l'espace dans l'esprit le plus pertinent possible ;

Par ailleurs, deux études de faisabilité sont confiées aux services compétents de GBM, l'une portant sur la construction d'un atelier-garage communal, l'autre sur la construction d'une salle de sports santé.

Projet sportif A Bonney

Après l'échec du projet de terrain de football synthétique intercommunal, nous recentrons nos préoccupations sur l'éventuelle mise aux normes du terrain de football situé A Bonney.

Mais il est nécessaire de faire précéder tout éventuel projet d'une étude d'aménagement global de tout l'espace dédié aux activités sportives dans ce secteur (selon le PLU). C'est cette étude confiée à GBM qui précisera ce qu'il est possible d'aménager sur cet espace.

Extension du pôle santé et construction d'une maison médicale

C'est dans le secteur du pôle médicosocial de Franois/Serre, rue de la Machotte, que conformément au PLU, nous faisons une étude d'aménagement relative à l'extension de la zone dédiée au médical et au social.

Cette étude est confiée aux services du Grand Besançon.

Par ailleurs, SEDIA (par ailleurs aménageur de la ZAC des Epenottes-Champs Franois, a été sollicitée pour travailler sur la faisabilité de la construction d'une maison médicale (spécialistes). Les premières réunions de travail ont eu lieu : il s'agira dans un premier temps d'associer les professionnels à la démarche projetée.

Projet de création d'un tiers-lieu

Espace dédié au travail sous ses nouvelles formes, ce projet de tiers-lieu a été largement évoqué dans le bulletin de juin ; en effet les études de faisabilité, confiées au bureau d'études Relais d'entreprises ont débuté avec

d'abord une large concertation et la diffusion d'un questionnaire pour mieux évaluer les attentes. Questionnaire relancé dans toutes les boîtes au début du mois de septembre.

Pour l'instant, ce projet pourrait concerner l'ancienne boulangerie Place du Sergent, des locaux de la mairie, voire des espaces de la Maison du Mieux Vivre.

Mais ce sont les résultats de l'enquête et des études qui nous conduiront à créer ou non ce tiers-lieu.

Projet de création d'un skate park

Comme en témoigne la pratique de ces sports par des jeunes sur différents sites du village, un skate park serait le bienvenu.

Pour l'heure nous lançons une étude exploratoire pour cerner les besoins, et évaluer la faisabilité du projet à proximité du magasin Croc'Nature.

Projet de programme photovoltaïque

Nouvelle déclinaison de ce que nous amorçons depuis plusieurs années, particulièrement autour de la Maison du Mieux Vivre, afin de contribuer à la gestion des transitions, ce projet photovoltaïque pourrait consister à installer des panneaux photovoltaïques sur un maximum de sites communaux.

Là aussi, la démarche a débuté et nous mobilisons des compétences pour nous aider dans ce projet.

Acquisitions foncières

Elles seront liées à la conduite des projets précités. Nous privilégions les discussions et négociations avec les propriétaires concernés, mais avec l'obligation d'aboutir.

Autres projets à faire progresser

Repositionner quelques raccordements aux réseaux rue du Stade, action auprès des entreprises pour tenter de mieux fixer des emplois locaux, travailler en comité consultatif à la promotion et à l'accompagnement des

transitions, tenter d'organiser davantage de services de proximité.

A cet égard nous répondons favorablement à la demande reçue du boucher traiteur de François qui, manquant de place sur son site actuel, souhaite s'installer à Serre les Sapins, rue de la Machotte.

Maitrise de la circulation de transit, et de la vitesse des véhicules

Voilà une question récurrente qui nous mobilise depuis des années. Les avancées sont considérables.

Certains se rappelleront de notre totale mobilisation pour obtenir la création de la RD 75 en tant que route de desserte (et non de rocade de Besançon) avec l'aménagement des giratoires et du passage piéton souterrain. Ce fut déterminant pour alléger la circulation sur les rues de la Machotte et de la Faye et pour permettre un développement économique à Serre les Sapins.

Plus tard, nous avons agi pour réduire la circulation de transit entre Pouilley et

Châteaufarine avec l'installation d'écluses sur la RD 465 et de feux tricolores au carrefour RD 465/RD 108. L'effet en est très net.

Très récemment, c'est à la problématique de la tranquillité et de la sécurité au cœur du village ancien que nous nous sommes attaqués...avec la multiplication de plateaux surélevés ayant un double objectif : ralentir la vitesse de circulation de véhicules, et inciter les véhicules en transit à choisir un autre itinéraire. Les deux objectifs sont atteints.

...avec un effet secondaire rue des Orbeux qui supporte un transfert de circulation pour éviter les dispositifs au centre du village, et un constat rue de la Gare où les véhicules disposant d'une courte ligne droite n'y respectent pas les limitations de vitesse.

Par conséquent, nous avons décidé de doter ces deux rues de nouveaux plateaux surélevés, un rue des Orbeux qui vient d'être installé, et un rue de la Gare (au carrefour de la rue Combe au Roucheret) qui sera installé au printemps (voir par ailleurs).

Gabriel BAULIEU
Maire

Maitrise de la circulation et de la vitesse des véhicules,

Des dispositifs efficaces

Comme évoqué par ailleurs dans ce bulletin, les questions de la maîtrise de la circulation de transit, et de la vitesse des véhicules mobilisent les instances municipales depuis des années...avec des résultats très importants.

Ainsi, certains se rappelleront de notre totale mobilisation pour obtenir la création de la RD 75 en tant que route de desserte (et non de rocade de Besançon) avec l'aménagement des giratoires et du passage piéton souterrain. Ce fut déterminant pour alléger la circulation sur les rues de la Machotte et de la Faye et pour permettre un développement économique à Serre les Sapins.

Plus tard, nous avons agi pour réduire la circulation de transit entre Pouilley et Châteaufarine avec l'installation d'écluses sur la RD 465 et de feux tricolores au carrefour RD 465/RD 108. L'effet en est très net.

Très récemment, c'est à la problématique de la tranquillité et de la sécurité au cœur du village ancien que nous nous sommes attaqués...avec

la multiplication de plateaux surélevés ayant un double objectif : ralentir la vitesse de circulation de véhicules, et inciter les véhicules en transit à choisir un autre itinéraire. Les deux objectifs sont atteints.

...avec un effet secondaire rue des Orbeux qui supporte un transfert de circulation pour éviter les dispositifs au centre du village, et un constat rue de la Gare où les véhicules disposant d'une courte ligne droite n'y respectent pas les limitations de vitesse.

Ceci nous conduit à mettre en place de nouveaux dispositifs (voir par ailleurs).

Mais, après les aménagements du centre du village, il est intéressant de prendre connaissance des résultats obtenus tant pour ce qui concerne le trafic, que pour ce qui concerne la vitesse des véhicules, et ceci à partir des chiffres communiqués par Grand Besançon Métropole, chiffres relatifs à la situation avant travaux, et à la situation après travaux (voir ci-après).

Véronique GENTILE
Troisième Adjointe

Chargée de la voirie communale

Gabriel BAULIEU
Maire

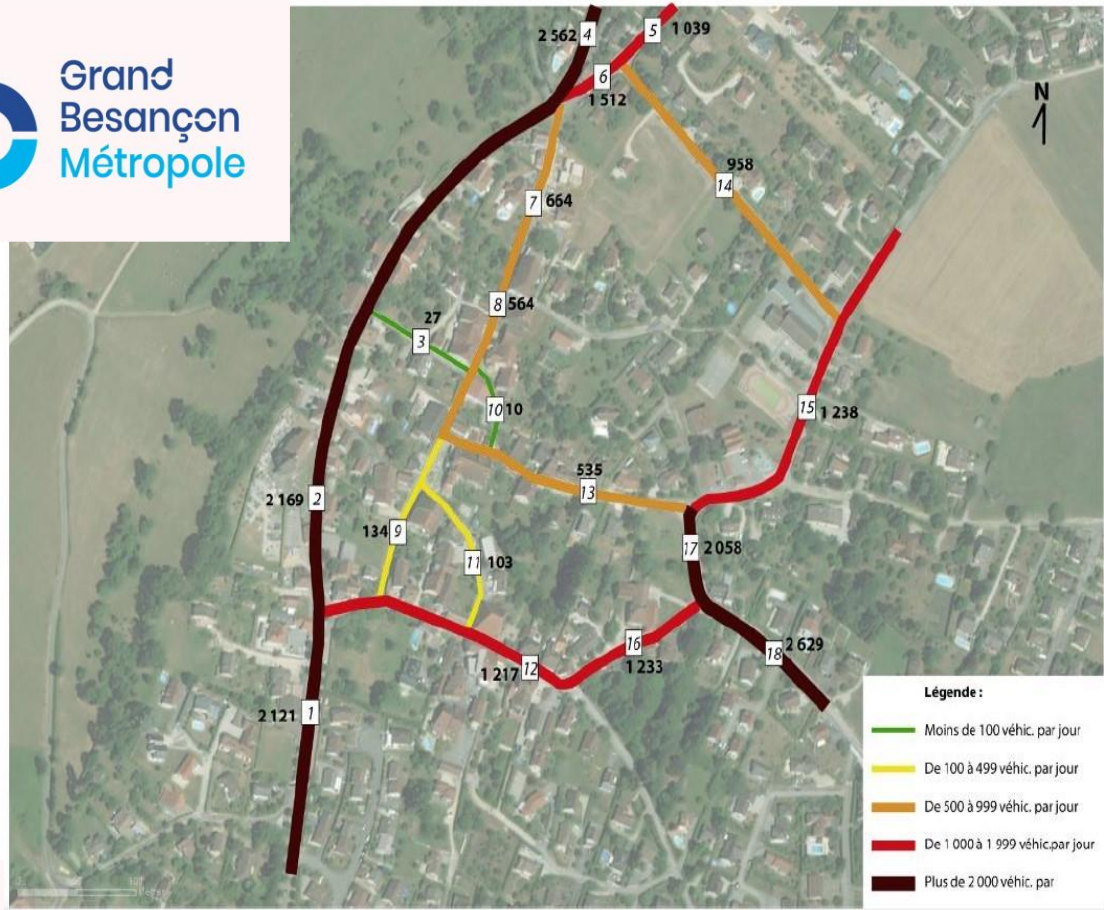
Commune de SERRE LES SAPINS Evolution des vitesses - 2017 vs 2021



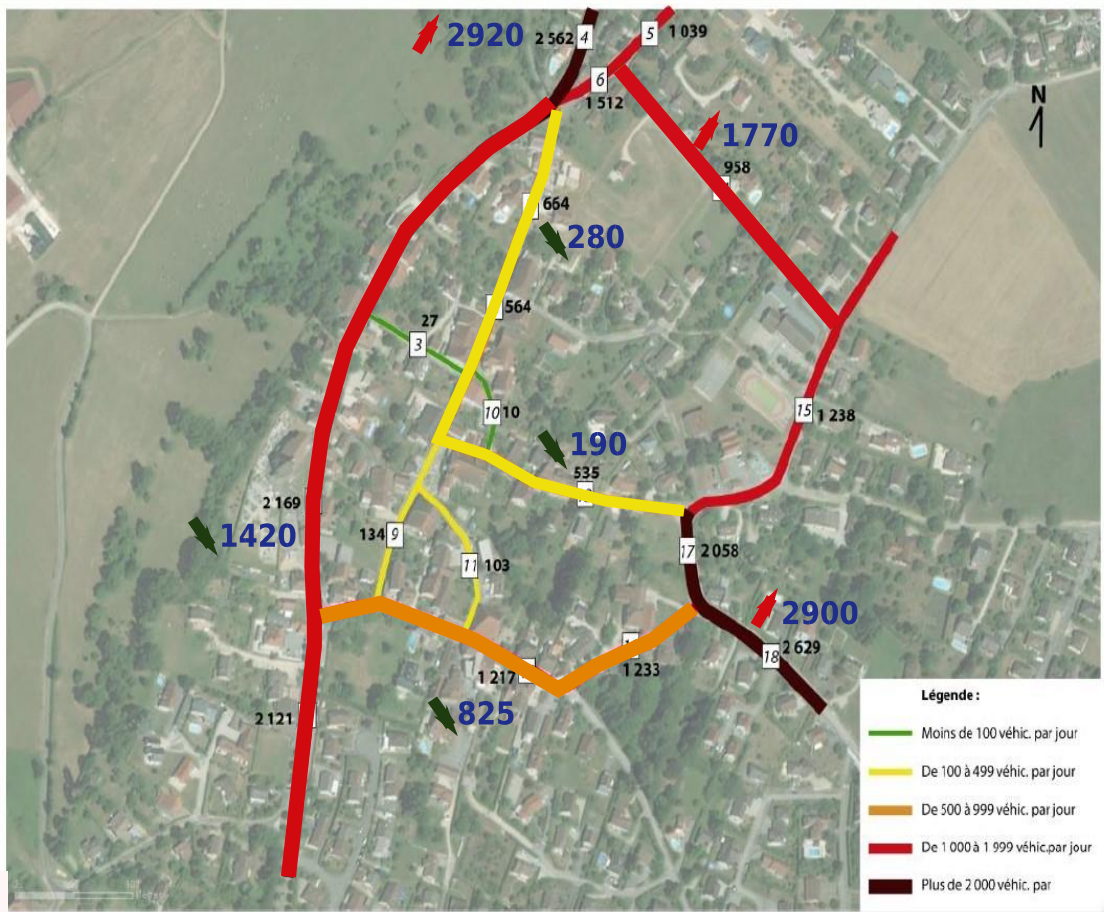
axes	vitesse réglementaire		V85*		% d'excès de vitesse	
	2017	2021	2017	2021	2017	2021
rue de la Machotte	50	30	55,4	39	29,20%	70%**
rue de Pouilley les Vignes	50	50	52	48,8	18,50%	10%
rue des Tilleroyes	30	30	39,5	38,3	71%	46,50%
rue des Tertres	50	50	46,4	37,4	5,60%	0,80%
rue St-Christophe	50	50	41,8	38	1,20%	0,50%

*V85 : vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers

** : augmentation des excès de vitesse mais baisse de la V85 (passage de 50 à 30km/h)



SERRE LES SAPINS -2021



De nouveaux plateaux surélevés

Récemment, nous nous sommes attaqués à la problématique de la tranquillité et de la sécurité au cœur du village ancien...avec la multiplication de plateaux surélevés ayant un double objet : ralentir la vitesse de circulation de véhicules, et inciter les véhicules en transit à choisir un autre itinéraire. Les deux objectifs sont atteints.

...avec un effet secondaire rue des Orbeux qui supporte un transfert de circulation pour éviter les dispositifs au centre du village, et un constat

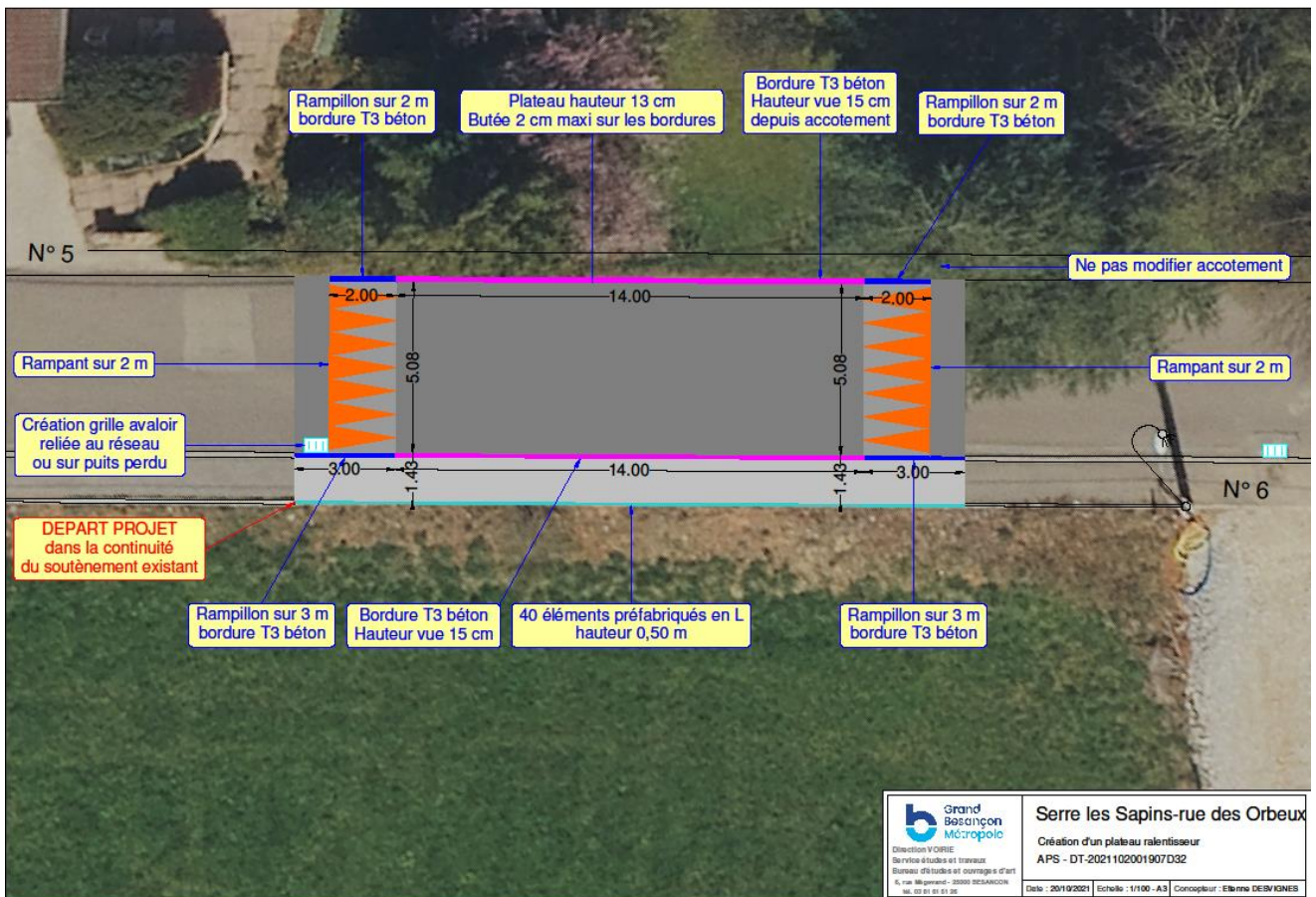
rue de la Gare où les véhicules disposant d'une courte ligne droite n'y respectent pas les limitations de vitesse.

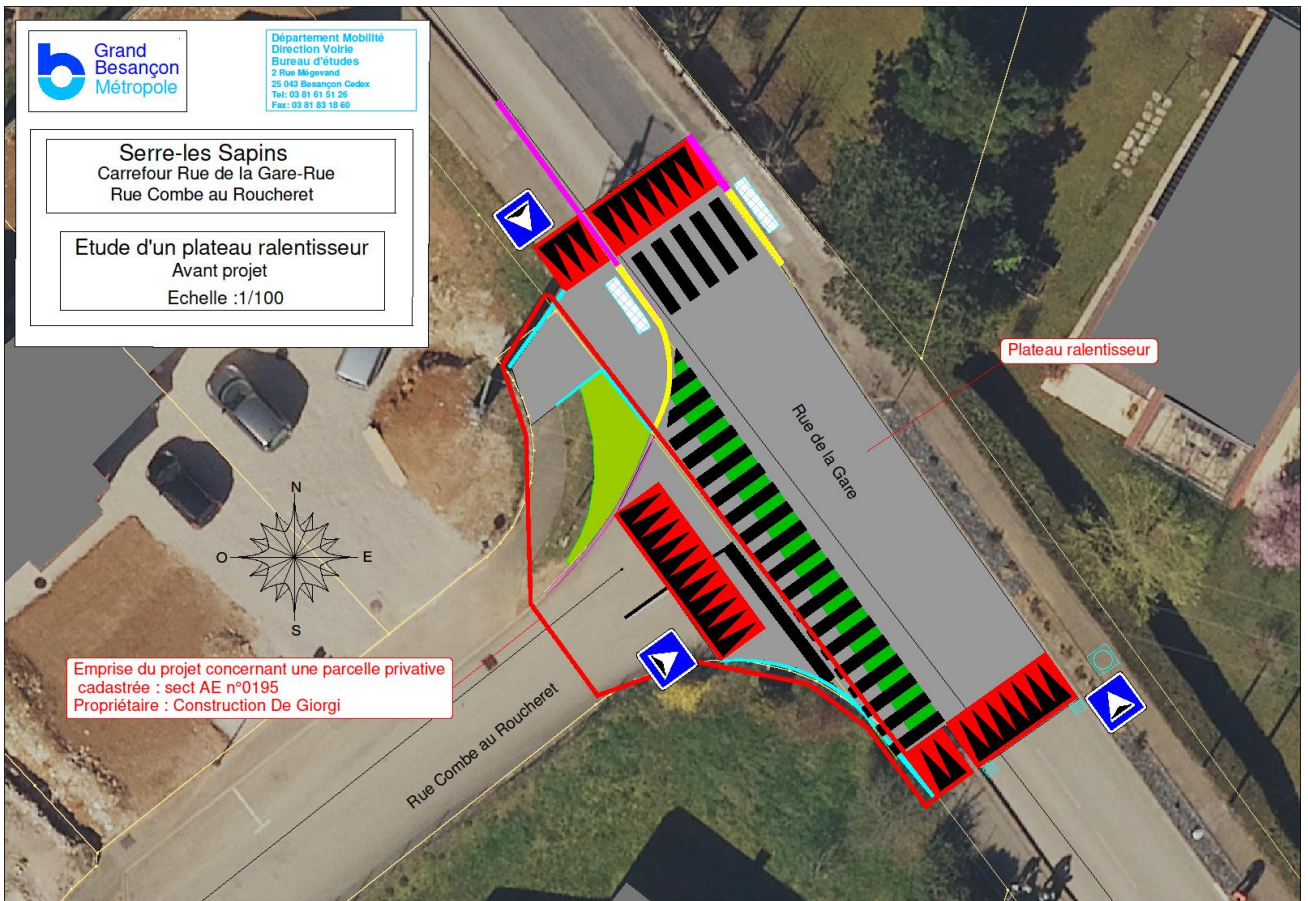
Par conséquent, nous avons décidé de doter ces deux rues de nouveaux plateaux surélevés, un rue des Orbeux qui vient d'être installé, et un rue de la Gare (au carrefour de la rue Combe au Roucheret) qui sera installé au printemps.

Vous pouvez découvrir les plans de ces nouveaux équipements ci-dessous.

Véronique GENTILE
Troisième Adjointe
Chargée de la voirie communale

Gabriel BAULIEU
Maire





Du nouveau en urbanisme : d'un simple clic, réalisez toutes vos démarches en ligne !

Construction nouvelle ou extension, ravalement ou modification (isolation extérieure...) de façade, changement de fenêtres, pose de clôture, abri de jardin, piscine... tous ces travaux doivent faire l'objet d'une autorisation avant leurs réalisations.

Désormais, depuis le 1^{er} décembre 2021, vous avez la possibilité de déposer en ligne vos

dossiers directement sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme de Grand Besançon Métropole. : grandbesancon.fr/gnau

Le service est accessible également à partir du site internet de la commune :

serre-les-sapins.fr



The illustration shows three workers in yellow and blue uniforms performing different types of construction work. One worker is on a roof labeled 'Construction', another is painting a wall labeled 'Travaux', and two workers are handling a large glass panel labeled 'Aménagement'. The background shows a house with scaffolding labeled 'Rénovation'.

Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Plus simple, plus rapide, accessible !

D'un clic, réalisez toutes vos démarches en ligne.

Construction nouvelle ou extension, ravalement ou modification de façade, changement de fenêtres, pose de clôture, abri de jardin, piscine... Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.
Pour cela, rendez-vous sur

grandbesancon.fr/gnau

b Grand Besançon Métropole

Jusqu'à présent, il était nécessaire de remplir des dossiers papier avant de les déposer en mairie.

La **dématérialisation** offre un service plus souple, accessible en permanence, sécurisé,

permettant de faire des économies puisque aucune impression n'est nécessaire. L'utilisateur est guidé en ligne, en cas d'éventuelles erreurs. Enfin, l'état du dossier est mis à jour automatiquement, permettant de suivre son avancement pas à pas.



Je bénéficie d'avantages immédiats !



Accessible

Le portail est ouvert 24 h/24 et 7 j/7



Rapide

Je n'ai plus besoin de me rendre en mairie



Pratique

Je peux suivre la progression de ma demande en ligne



Sécurisé

Mon compte est personnel et confidentiel

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Chargée de l'urbanisme

Communiqués

Site internet : toujours en mouvement !

Vous êtes désormais nombreux à consulter notre site.

C'est pourquoi, nous nous efforçons de le mettre à jour régulièrement et de vous

apporter les informations utiles à votre quotidien le plus rapidement possible !

Je vous rappelle l'adresse pour vous y rendre :

<https://www.serre-les-sapins.fr>

Alors, n'hésitez pas et bonne visite !

Valérie BRIOT
Première Adjointe
Responsable du site internet

Le don de sang et de plasma

La crise sanitaire impacte très fortement l'activité de l'EFS et les réserves sont toujours basses.

Pourquoi le don du sang est-il un enjeu si important ?

- C'est un véritable engagement qui sauve des vies, qui vient du cœur.
- C'est un geste vital et nécessaire.
- C'est un geste anonyme et généreux.

Pourquoi le don de plasma est si important ?

Le plasma contient des protéines assurant des fonctions essentielles de l'organisme, en particulier l'albumine, les protéines coagulantes, les immunoglobulines.

Pourquoi faire appel à de nouveaux donneurs ?

La demande est croissante et les réserves souvent fragiles. Le don de sang est plus fort quand il se conjugue à plusieurs. Donner une fois, c'est déjà beaucoup, mais cela ne suffit car le sang ne peut être conservé longtemps. **Il est donc capital de rallier de nouveaux volontaires à la fois plus réguliers et plus nombreux.**

Comment donner son sang ?

A partir de quel âge puis-je donner mon sang ?

- De 18 à 50, 60 et 70 selon le type de don pratiqué, si votre poids dépasse 50 kg, (ou moins de 60 ans si vous donnez pour la première fois).
- C'est un geste adulte et sans risque, car le matériel de prélèvement est stérile et à usage unique.
- Une femme peut donner son sang 4 fois par an, et un homme 6 fois (nouvelle norme).

Comment le don se déroule-t-il ?

- Une équipe médicale vous accueille pour un entretien médical préalable, obligatoire et confidentiel.
- Puis, le prélèvement est effectué dans des conditions strictes d'hygiène et de confort.
- Une collation vous est offerte par une équipe chaleureuse.
- Vous devez respecter un délai de 8 semaines minimum entre 2 dons de sang total ou de plaquettes.

Comment être sûr que votre sang peut être transfusé ?

Par un geste responsable et sincère, par la franchise de vos réponses lors de l'entretien médical.

Où donner son sang ?

Lors des collectes mobiles organisées par notre Amicale et l'EFS pour le don de sang total.

Les lundis	10 janvier 2022	16h30/20h	salle polyvalente Pouilley les Vignes
	14 mars	–	CCSL Serre les Sapins
	09 mai	–	–
	11 juillet	–	–
	07 novembre	–	–

Prenez rendez-vous sur le site EFS, donneur sans rdv accueilli selon affluence, primo-donneur accueilli sans rdv. ou à l'EFS « Maison du Don », pour le don de plasma ou de sang total.



RÉSERVES **FAIBLES**



DON DE SANG
MAINTENANT
C'EST URGENT



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE



dondesang.efs.sante.fr

0 800 109 930



Centres médico-sociaux du Doubs

Les Solidarités Humaines demeurent un fondement de l'action départementale en faveur de l'enfance, de la jeunesse, de la famille, des personnes âgées, des personnes handicapées ainsi que des personnes en difficultés sociales et professionnelles.

Les centres médico-sociaux de proximité répartis dans les trois directions territoriales du Département mettent en œuvre l'accompagnement médico-social du public accueilli, les actions de prévention médico-

sociale, orientent et accompagnent les personnes bénéficiaires du RSA, évaluent les besoins des personnes âgées et personnes handicapées et évaluent les informations préoccupantes dans le cadre de leurs missions de protection de l'enfance.

Pour toute question dans les domaines de **l'action sociale**, du **logement**, de **l'insertion**, de **l'enfance** et/ou de la **famille** et de la **protection maternelle infantile** vous pouvez contacter :

- Le CMS de Saint Vit au 03 81 87 70 95 ou cms.saintvit@doubs.fr
- Le CMS de Serre les Sapins au 03 81 59 06 00 ou cms.serrelessapins@doubs.fr

Visite à domicile, rendez-vous en CMS, entretien par téléphone...

Du lundi au jeudi 09h00-12h00 / 13h30-17h30

Le vendredi 09h00-12h00

Pour toute question liée à **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie** (APA), contacter le service autonomie au 03 81 25 89 60 ou dtshb.autonomie@doubs.fr

Pour toute question liée au **handicap**, contacter la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) au 03 81 25 90 00 ou contact@mdph.doubs.fr

Ginko : Modifications sur la ligne 61

Nous vous informons de quelques **adaptations sur la ligne 61 du réseau Ginko à compter du lundi 8 novembre** :

- **L'arrêt UFR Santé ne sera plus desservi** en raison de travaux qui gênent la circulation des autocars sur ce secteur et de **la mise en service du nouvel arrêt Hauts du Chazal** réalisé sur la RD11 à proximité du terminus tramway. Ainsi, les correspondances tramway et ligne 7 seront assurées à **l'arrêt Hauts du Chazal**.
- **Deux circuits seront ajoutés à 16h35 et 17h35** au départ de l'arrêt Hauts du Chazal en direction de Franois et Serre-les-Sapins (terminus « Grosse Aige ») pour faciliter notamment le retour des lycéens scolarisés à Victor Hugo (lycée de secteur) en fin de journée. Plusieurs demandes avaient été formulées en ce sens par des parents d'élèves auprès de la direction de Ginko.
- Le samedi matin, deux circuits très peu fréquentés seront proposés sur réservation en remplacement des circuits réguliers actuels.

Les autres horaires restent inchangés.

La nouvelle fiche horaire de la ligne 61 est disponible sur le site Internet Ginko : <https://www.ginko.voyage/le-reseau-ginko/decouvrir-le-reseau-ginko/le-reseau-ginko-par-commune/chemaudin-et-vaux-franois-mazerolles-le-salin-pirey-serre-les-sapins/>

Prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO)

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage.

Chaque année ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable.

Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole, etc) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone.

Les barbecues, braseros, moteurs de voiture ou de moto, ou les groupes électrogènes sont également susceptibles de produire du monoxyde de carbone, ils ne doivent donc pas fonctionner dans un endroit clos.

La prévention consiste à respecter les règles de sécurité concernant le fonctionnement et l'utilisation des appareils de chauffage à combustion (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole...) de production d'eau chaude (chauffe-eau au gaz) et de barbecues dans des endroits clos.

Conseils de prévention :

Tous les ans avant l'hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir vos installations de chauffage, de production d'eau chaude ainsi que les conduits de cheminée par un professionnel qualifié.

Tous les jours, aérer au moins dix minutes et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air.

Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion et ne jamais faire chauffer un chauffage d'appoint en continu (2h maximum).

Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage.

N'utiliser sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage, véranda...)

Symptômes :

Quand on respire du monoxyde de carbone, il prend la place de l'oxygène dans les poumons ; on ressent alors :

- maux de tête,
- envie de vomir,
- fatigue
- évanouissement

Que faire ?

Si vous ressentez ces symptômes,

- ouvrez les fenêtres et les portes,
- arrêtez les appareils de chauffage et/ou de cuisson et sortez de chez vous
- appelez les secours et attendez leur autorisation avant de rentrer chez vous.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



Respectez le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson



www.prevention-maison.fr



Les procurations pour les élections de 2022 : ce qui change



Ce qui change pour l'électeur à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !



Ce qui change pour les communes à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- L'article 112 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit la « déterritorialisation des procurations » entre en vigueur : mandant et mandataire ne doivent plus nécessairement être inscrits dans la même commune.
- **Toutes les procurations** (qu'elles soient faites via la téléprocédure Maprocuration ou via Cerfa papier) **sont centralisées dans le Répertoire électoral unique (REU)** : les contrôles (inscription sur la liste électorale, plafond de procurations par mandataire) qui étaient préalablement réalisés par chaque commune seront automatisés.
- Les différents livrables, dont les listes d'émargement, sont mis à jour de façon automatique.
- Le mandataire ne doit plus nécessairement être informé par la commune en cas d'invalidité pour cause d'atteinte du plafond prévu à l'article L.73 du code électoral. C'est au mandant qu'incombe cette responsabilité.

A compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs. Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.

Les implications pour les différents types de procuration sont les suivantes :

→ Pour les procurations faites par la téléprocédure Maprocuration :



- > Le portail Mairie de Maprocuration est supprimé; les procurations dématérialisées sont transmises directement au REU après établissement par l'autorité habilitée. La mairie reçoit la procuration sur son portail ELIRE ou dans son logiciel éditeur.
- > L'enregistrement et le contrôle des procurations dématérialisées dans le REU se font donc automatiquement (injection des données de Maprocuration dans le REU).

→ Pour les procurations papier :



- > Toutes les procurations établies par Cerfa papier doivent être saisies par la commune, dès réception en mairie, dans le portail ELIRE ou dans le logiciel éditeur.
- > Cela vaut pour toutes les procurations papier, y compris celles reçues tardivement. Si une commune reçoit une procuration papier dans les jours précédant le scrutin, elle doit non seulement saisir la procuration dans le REU, de manière impérative afin d'en vérifier la validité mais aussi reporter l'information sur la liste d'émargement si celle-ci ne peut être rééditée.

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France. Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite.

Rappels

Permanence du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU ?

Un instructeur du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon vous accueille à la permanence de secteur qui se

déroule tous les mardis de 9h à 12h en mairie de Serre-les-Sapins pour préparer votre dossier d'autorisation.

Merci de prendre rendez-vous au préalable en appelant au n° 03 81 61 51 22.

Cette permanence est temporairement suspendue jusqu'au 28 janvier 2022.

Inscription liste téléphonique Viappel

La commune de Serre les Sapins possède un dispositif d'information et d'alerte par téléphone afin de vous avertir très rapidement et directement si vous êtes concerné(e) par un évènement.

Pour bénéficier gratuitement de ce service il suffit de le signaler et de communiquer votre numéro de téléphone au secrétariat de mairie.

Objets perdus/trouvés

Vous avez perdu quelque chose et vous pensez que vous ne le retrouverez pas... N'hésitez pas à venir vérifier s'il n'a pas été ramené en mairie.

En effet, divers « petits trésors » sont conservés en mairie dans l'attente de retrouver leur propriétaire.

Et si, au contraire, vous avez trouvé un objet sur le territoire de notre commune, ayez le même réflexe et venez le déposer en mairie...

Divers objets s'y trouvent d'ores et déjà !!!

Nouveau !

Besoin d'un rendez-vous avec un élu ?

La permanence du mercredi soir, assurée par les adjoints, a été suspendue depuis quelques mois en raison de la crise sanitaire.

Une réflexion a été menée quant à son retour dans son ancienne formule car elle était peu fréquentée spontanément.

Cependant, il est important de vous permettre de rencontrer les élus. C'est pourquoi il est désormais possible de **prendre rendez-vous** pour le :

Mercredi entre 18h00 et 19h00

avec l'adjoint(e) compétent(e) qui pourra répondre à votre préoccupation.

Dans cette nouvelle configuration, un rendez-vous avec plusieurs adjoints pourra également être organisé.

Mais, pour obtenir un rendez-vous, vous devez **absolument** contacter le secrétariat de Mairie qui transmettra à l'élu concerné (*il n'y a plus de permanence systématique*) :

- Par téléphone : 03 81 59 06 11 aux heures d'ouverture du secrétariat
- Ou par courriel : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Informations pratiques

Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :
Tous les matins, du lundi au samedi inclus,
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11
Télécopie : 03 81 59 91 41
Courriel : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Site internet

<https://www.serre-les-sapins.fr>

Horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetterie de Pirey

Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)
Téléphone : 03 81 88 74 08

Jours d'ouverture	Période hiver	Période été
	1 ^{er} novembre au 28/29 février	1 ^{er} mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 – 12h20 13h30 – 16h50	8h30 – 12h20 13h30 – 17h50

Déchetterie des Tilleroyes

43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon
Téléphone : 03 81 41 33 44

Jours d'ouverture	Période hiver	Période été
	1 ^{er} novembre au 28/29 février	1 ^{er} mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -17h50
Dimanche	8h30 – 12h20	8h30 – 12h20